



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taxes foncières

Question écrite n° 5541

#### Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les mesures envisagées afin d'appuyer les efforts entrepris par les agriculteurs pour accroître la compétitivité de leurs exploitations. Elle suggère que le législateur instaure un abattement sur la taxe foncière non bâtie dans une perspective de suppression de celle-ci. En effet, la charge financière supportée par l'agriculture française est la plus importante de toute la CEE (2,7 p 100 du chiffre d'affaires contre moins de 1 p 100 chez nos partenaires). Le foncier non bâti représente par ailleurs plus de 3 p 100 de la valeur ajoutée de l'agriculture alors que la taxe professionnelle n'atteint pas 2 p 100 de la valeur ajoutée du secteur industriel et commercial. Une réforme fondamentale est donc nécessaire. Elle passe par la suppression pure et simple de la taxe foncière sur le non-bâti. Dès cette année, un allègement significatif devrait être accordé, le manque à gagner pour les collectivités locales devant être pris en charge par l'État comme c'est parfois le cas pour la taxe professionnelle. Elle lui demande de lui apporter quelques informations sur les suites qu'il entend accorder à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La réduction des charges des exploitations, et notamment le desserrement de la contrainte qui pèse sur certaines productions dans diverses régions du fait du poids de la taxe foncière sur les propriétés non bâties constituent une des principales préoccupations du ministre de l'agriculture. Toutefois une réforme de cette taxe a des incidences sur le financement des collectivités locales qui imposent d'agir avec prudence et dans une large concertation. Afin d'engager les mesures nécessaires à l'allègement de ces charges ainsi que le souhaite l'honorable parlementaire, des travaux ont été entrepris, associant les organisations professionnelles et les administrations concernées.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Hubert Elisabeth](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5541

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3282